

## **Du français, du créole et de quelques situations plurilingues : données linguistiques et sociolinguistiques**

Marie-Christine Hazaël-Massieux  
(Université de Provence)

Dans un certain nombre de pays, le français, ou une langue européenne, alterne avec un créole pour couvrir les divers domaines de la communication ; les deux langues (parfois trois, cf. Ile Maurice) se partagent les fonctions diverses qui, dans d'autres situations, sont dévolues à une seule langue. C'est le cas en particulier des Petites Antilles, qui comprennent à la fois les départements français d'Outre-Mer que sont la Guadeloupe et la Martinique, mais aussi des îles indépendantes comme Sainte-Lucie ou la Dominique : dans ces îles on pratique à peu près le même créole qu'à la Martinique mais la langue des échanges formels est l'anglais.

On retrouve des situations similaires dans d'anciennes colonies anglaises, portugaises ou néerlandaises. De ce fait, le premier problème rencontré est celui de la définition d'un créole. Peut-on proposer une définition "typologique" ? En d'autres termes, y a-t-il un "type" créole, peut-on dégager des constantes linguistiques qui caractériseraient une langue comme "créole" au milieu de toutes les autres langues ? On a dans cette perspective proposé un certain nombre de traits comme caractéristiques des créoles : je pense, par exemple à l'absence de copule dans les phrases à attribut : "moin las" (je suis fatigué), "i doktè" (il est médecin), à la disparition des genres du français, à la présence de particules verbales antéposées comme marqueurs TMA, etc. Cependant, la difficulté apparaît quand on constate que

- bien des traits sont simplement caractéristiques des langues européennes sources ou de leurs tendances évolutives ;

- ou encore caractéristiques de l'oralité : tous les créoles sont des langues "essentiellement" orales, comme je l'ai maintes fois répété.

Prudemment, les analyses typologiques n'étant pas suffisamment probantes et surtout amenant à appeler "créoles" des langues qui a priori ne s'appellent pas créoles et ne sont pas nées dans des circonstances identiques, et à refuser la dénomination de "créoles" à des langues qui jusqu'alors ont été désignées comme telles, il semble préférable, au moins provisoirement, en attendant une avancée des études typologiques<sup>1</sup> ou d'autres développements de la théorie toujours fascinante des universaux, de définir les créoles comme des langues issues de variétés européennes qui ont pris naissance au cours de la colonisation des XVIIe et XVIIIe siècle<sup>2</sup>. Pour limitée qu'elle soit, cette définition a au moins l'avantage de circonscrire un ensemble "raisonnable", en n'intégrant pas toutes les langues nées de contacts (à ce titre l'anglais utilisé dans de nombreuses situations de contacts pourrait être qualifié de créole, et on ne voit plus bien ce qu'a de spécifique le "Black English" ou le "jamaïcain"), et

---

<sup>1</sup> Meillet soulignait déjà que la parenté historique n'implique pas la parenté typologique, disant très clairement dans "Le problème de la parenté des langues" in *Linguistique historique et linguistique générale*, réédition Champion, 1965, p. 92 : "La parenté n'implique aucune ressemblance actuelle des langues considérées."

<sup>2</sup> Chaudenson précise (1992) toutefois que si "historiquement, la créolisation est liée à la colonisation française des XVIIe et XVIIIe siècles, [...] des créoles français sont cependant en usage dans des territoires qui n'ont jamais appartenu à la France." (p. 26).

en n'écartant pas des variétés comme le "créole réunionnais" dont certains s'accordent pour dire qu'il lui manque des "traits" créoles<sup>3</sup>.

L'origine du terme est maintenant bien connue : par le terme de "criollo" on a désigné d'abord les enfants nés aux îles de parents non originaires. C'est ainsi d'ailleurs que l'on a pu avoir aussi bien des "Noirs-créoles" que des "Blancs-créoles" (cette dernière désignation étant restée courante en Guadeloupe pour désigner la classe que les Martiniquais appellent les "Békés". Mais, à côté des populations proprement dites, tout rejeton né aux îles peut recevoir la dénomination de créole : on parle ainsi de "vache créole" de "cochon créole", de "tomate créole", etc.

Par la suite, de la même façon que le français est la langue des Français, l'anglais la langue des Anglais, on s'est mis à appeler "créole" la langue des Créoles. Dans les premiers temps, il convient de rappeler que la langue des îles étaient nommée, selon les chroniqueurs ou missionnaires (cf. Père Labat, Père Pelleprat, Mongin, etc.) "français des îles", "français corrompu", "baragouin", etc.<sup>4</sup>.

C'est dire les rapports étroits qu'entretiennent depuis l'origine les langues créoles avec les langues européennes dont elles sont issues (ici nous traiterons essentiellement des créoles français dans leur rapport avec le français). Par rapport aux créoles français, le français est tout à la fois :

- . la langue d'origine : le fonds français est dominant dans les créoles, tant au plan lexical que grammatical ;

- . la principale langue "haute" ou formelle, utilisée en alternance avec le créole dans les échanges quotidiens, selon des modalités complexes qu'il convient de préciser, et selon des rapports plus ou moins conflictuels, caractéristiques des situations de diglossie ;

- . la langue principale pour tous les emprunts nécessaires, quand il s'agit d'étendre le lexique créole, notamment en raison des avancées scientifiques ou technologiques : c'est d'ailleurs la langue qui "dénature" le moins le créole, en cas d'emprunts, puisque c'est aussi la langue du fonds dominant ; emprunter un mot au français en 1994 est certainement moins préjudiciable pour le créole que d'emprunter un mot au chinois, au japonais ou même à l'anglais. Mais là encore, nous le verrons, il s'agit de régulariser ces emprunts, car, à la limite comme le montrent certains dictionnaires créole-français, c'est tout le lexique français que le créole pourrait prétendre intégrer, non sans danger alors pour la langue<sup>5</sup>.

## **I - Diglossie ou continuum aux Antilles ? Quelques données sociolinguistiques**

Faut-il parler de diglossie ou de continuum aux Antilles pour caractériser les rapports entre français et créole ? On connaît Ferguson, 1959, et les développements ultérieurs de sa théorie, notamment à travers Fishman (1971).

La diglossie est le terme retenu, par opposition au terme de "bilinguisme" pour décrire les situations où deux variétés, ou deux langues, fonctionnent en alternance et de façon complémentaire pour couvrir les besoins communicationnels d'une communauté linguistique. On rappellera les propositions de Ferguson qui répartit les situations d'usage de la langue haute et de la langue basse de la façon suivante :

---

<sup>3</sup> Chaudenson explique d'ailleurs ces "manques" s'il faut ainsi les nommer en parlant de créoles de "première génération" par rapport à des créoles de deuxième (voire de troisième) génération.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur ce point des dénominations, on se reportera à L.F. Prudent, 1981 et 1993.

<sup>5</sup> Cf. en particulier les choix faits par Mondésir à Sainte-Lucie, il est vrai dans une situation particulière, puisque la langue officielle est l'anglais, même si le créole parlé est un créole français, très proche du créole martiniquais. J'ai eu l'occasion de rendre compte de ce travail et de soulever le problème posé par une intégration abusive du lexique français dans un article publié dans le vol. XVII, n° 1, 1994 de la revue *Etudes Créoles*.

	H Français	B Créole
Sermons à l'église	+	
Ordres aux serviteurs ou employés		+
Lettre personnelle	+	
Discours politique, intervention au Parlement	+	
Conférence universitaire	+	
Conversation avec proches (famille, amis)		+
Informations à la radio (TV)	+	
Feuilletons		+
Article de journal	+	
Caricature politique		+
Poésie	+	
Littérature populaire		+

Les situations de diglossie, on le comprend aisément, ne peuvent manquer d'être conflictuelles, puisqu'ainsi sont opposées, à travers la langue préférée, des situations "nobles", "relevées" et des situations "ordinaires", quotidiennes. La langue utilisée dans chaque situation est en quelque sorte "entachée" des caractéristiques des situations. On se demande dans ces conditions - et c'est une interrogation classique - si B est vraiment une langue : on parle de patois, de dialecte, on dit qu'elle n'a pas de grammaire, pas de "règles", qu'on ne peut l'écrire, etc. On déclare que B ne mérite ni apprentissage, ni usage écrit, qu'il convient même d'essayer de s'en débarrasser (rôle de l'éducation et de l'école).

Ferguson caractérise ces situations comme "stables". Pourtant, l'exemple de la Grèce ou le demotiki a remplacé la katharevousa, l'étude de la situation d'Haïti (cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1994) tendent à montrer des évolutions, et même des évolutions très rapides, si l'on peut considérer les sources d'information de Ferguson comme justes pour dépeindre les situations de ces pays en 1959. Les évolutions peuvent donc amener assez rapidement la dominance de l'une des langues aux dépens de l'autre. Il est bien évident, de toutes façons, que les situations décrites par Ferguson sont et étaient déjà certainement en 1959, beaucoup plus complexes que les rapides notations qu'il en donne ne peuvent le laisser supposer. Par ailleurs, il néglige de prendre en compte le fait que la diglossie n'est généralement le fait que d'une certaine tranche de la population (parfois très réduite : on s'entend pour dire généralement que 92 à 95 % de la population haïtienne est strictement unilingue, et elle l'était déjà sûrement en 1959 !). En outre, les usages linguistiques ne sont pas aussi tranchés que la présentation en tableau de Ferguson ne permet de les décrire. Depuis longtemps, les linguistes dans les zones créolophones ont souligné la complexité du "code-switching" et la nécessité d'analyser ces phénomènes de façon très fine : dans un énoncé, c'est en fait l'influence des deux langues qui se manifestent. L.F. Prudent pour les Petites Antilles l'a montré clairement à travers la notion d'"interlangue".

Concurremment avec ces présentations par le concept de diglossie, on peut noter que certains linguistes ont préféré recourir au concept de "continuum". C'est le cas de Stewart (dès 1965), de Bickerton (1973, puis 1975) et, dans le domaine des créoles français de R. Chaudenson et M. Carayol (1979) qui ont proposé de décrire la situation réunionnaise en termes de "continuum"<sup>6</sup>. H (la langue haute) et B (la langue basse), dans ces conditions

<sup>6</sup> "Un continuum se caractérise donc par la présence d'un "dia-système" bipolaire allant d'un "acrolecte" caractérisé par des formes socialement valorisées à un "basilecte" correspondant à l'état de langue dévalorisé socialement. Bien entendu, l'acrolecte et le basilecte possèdent en commun un nombre considérable de traits

apparaissent plutôt comme les deux pôles du continuum et la communication réelle s'organise selon une série de lectes, avec une variation qui peut être très importante. Les niveaux intermédiaires entre le pôle acrolectal et le pôle basilectal constituent le mésolecte (le basilecte, comme l'acrolecte ou le mésolecte sont en fait caractérisés par une série de niveaux intermédiaires<sup>7</sup>). Si l'on veut pouvoir continuer à rendre compte de cette extrême variabilité, il devient indispensable de recourir aussi au concept d'implication : la présence de telle variante impliquant la présence de telle autre. En fait, la description suppose que l'on retienne pour caractériser les lectes, un certain nombre de "variables" linguistiques (par exemple le "pronom de 2e personne") et que l'on étudie les différentes formes qu'il prend (par exemple du "vous/tu" français au "vou/ou", réalisé parfois [w] ou [R] aux Antilles), c'est-à-dire les différentes variantes attestées de ces diverses variables considérées comme caractéristiques : une description complète de toutes les variables possibles et de toutes leurs variantes, et de toutes les combinaisons dans un espace de communication donné étant une tâche gigantesque. A l'analyse, on constate qu'il existe de fait une "implication" entre le choix d'une variante de la variable X (x1 par exemple), et le choix d'une variante y1 de la variable Y (en l'occurrence, par exemple si Y est la marque de la négation, on constatera aisément que l'on pourra rencontrer "ne...pas" avec l'opposition attestée "Vous/tu", mais que si l'on passe à l'usage de "tu" à l'exclusion de vous en français, on rencontrera la forme négative simple "pas", alors que le passage à "ou" créole implique l'usage exclusif de "pa", avec disparition complète de "ne" qui n'est plus concevable, etc.).

Cet exemple, sans doute un peu simplifié, vise uniquement ici à mettre en évidence l'importance de la variation dans ces aires créolophones, la possibilité de combinaisons diverses, mais la limite apportée au nombre théorique très vaste de combinaisons en raison des phénomènes d'implication.

Pourtant, cette analyse en continuum mérite encore d'être revue si l'on prend en compte la situation actuelle des Antilles. L.F. Prudent, dans sa thèse soutenue en 1993, et à la même époque C. March dans sa propre thèse, soulignaient l'un et l'autre l'évolution de la situation. Ainsi, L.F. Prudent note la disparition progressive de véritables unilingues créoles. Rappelant les visées et conclusions de la thèse de R. Damoiseau (1979) qui était intitulée *Etude syntaxique du créole d'un locuteur martiniquais unilingue*, il conteste la dénomination d'unilingue pour quelqu'un qui, au moins de façon passive, accède au français local :

"S'il est sûr qu'un faible pourcentage de ruraux de ce type continuent encore à s'exprimer exclusivement en créole, nous pensons pour notre part qu'il n'existe quasiment plus personne, vivant en Martinique, incapable de poursuivre une

---

linguistiques et la différenciation ne porte que sur un nombre limité d'éléments, ce qui permet une relative intercompréhension entre les deux pôles du continuum." (Carayol et Chaudenson, 1978, p. 182).

<sup>7</sup> Bickerton, 1975, attribue à Stewart (1965) le premier usage du terme de "*basilect*". Bickerton définit ce terme, et par opposition les termes d'"acrolect" et de "mesolect" (1975, note 1, p. 24) de la façon suivante : "[...] *basilect* will be used to refer to that variety of Guyanese Creole most distinct from English, *acrolect* to refer to educated Guyanese English (a variety which differs from other standard varieties of the language only in a few phonological details and a handful of lexical items), and *mesolect* to refer to all intermediate varieties." Il introduit ensuite d'ailleurs pour rendre compte de l'ensemble complexe que recouvre le terme de "mésolecte" les notions de "upper mesolect", de "mid-mesolect", et de "lower mesolect". Puis il poursuit "It should strongly emphasised that the entities thus referred to represent sectors of a *continuum* [c'est nous qui soulignons] and should in no circumstances be reified as discrete objects (in the way that languages and dialects are traditionally reified). They are named in this way solely for convenience of reference ; they blend into one another in such a way that no non-arbitrary division is possible." Bickerton, plein de scrupules et toujours prêt, pour plus de rigueur descriptive, à multiplier les lectes précisait déjà en 1973 - ce qu'il redira de l'acrolecte et du basilecte - que le "deep Guyanese Creole" comme le "Standard Guyanese English" ne constitue pas un seul lecte, mais que là encore il y a simplification (comme pour le mésolecte) par rapport à un très grand nombre de lectes possibles.

conversation en créole avec un interlocuteur parlant le français local." (Prudent, 1993, p. 621).

C'est également le point de vue de C. March, 1993. Il raconte comment, d'abord victime du préjugé traditionnel ("Notre représentation se limitait à voir le créole comme langue maternelle, acquise au foyer, et le français comme une langue seconde apprise à l'école, tout au moins pour ce qui concerne les locuteurs des couches sociales en question [couches sociales dites défavorisées]", p. 14), il est arrivé à la conclusion, après enquêtes et analyses : "Nous avons rencontré en Martinique de façon systématique des personnes qui communiquent à l'aide de deux langues, excepté quelques personnes âgées." (p. 14).

Il insiste d'ailleurs :

"Jean Bernabé (1983<sup>8</sup>, pp. 117-123) parle de créolophones unilingues à la Martinique (appelés locuteurs en position sous-ordonnée ; voir 1.3.5.2.) : ils n'auraient qu'une compétence rudimentaire et passive du français. J. Bernabé la définit comme une "compétence fictive minimale" ou "compétence à trous". Cette compétence serait principalement symbolique.

Nous ne pouvons pas nous prononcer de manière définitive sur certains locuteurs âgés, vivant dans les zones rurales de l'île. En ce qui les concerne, J. Bernabé a probablement raison.

Mais nos enquêtes fournissent des indications importantes pour ce qui est des enfants martiniquais dans leur ensemble : selon nous, *il n'y a plus d'enfants monolingues à la Martinique*" (p. 48) [c'est nous qui soulignons].

La question est d'importance quand il s'agit de se prononcer pour savoir si le créole est la "langue maternelle" à l'exclusion du français pour la plupart des locuteurs - ce qui est le propos de C. March. Ainsi, à la suite de Prudent, C. March refuse l'exclusion du français, après avoir examiné outre les déclarations des locuteurs (dont l'interprétation a parfois été ambiguë) leurs représentations, telles qu'on peut les dégager de l'étude de leurs discours épilinguistiques. Un autre indice important est l'accroissement indéniable de la pratique du français dans les échanges quotidiens, y compris dans des couches dites défavorisées. Certes il ne s'agit pas de français standard, mais d'un français martiniquais (expression que, semble-t-il, les locuteurs acceptent mieux que le terme de "français créolisé" (cf. C. March, 1993, pp. 89-90).

On peut effectivement constater que même si la tendance est de recourir au créole pour les situations familières (créole qui se présente selon des variétés différentes en fonction de la classe sociale d'appartenance), et au français pour les situations plus formelles, il y a de très nombreux autres usages qu'il convient de prendre en compte<sup>9</sup> et qui rendent précisément nécessaire la représentation par un double continuum. Il est indéniable qu'existe aux Antilles un français populaire, mais aussi un créole acrolectal (créole distingué). Il serait abusif de ne voir le créole que comme basilectal et le français que comme langue haute. Ce schéma

<sup>8</sup> Il s'agit en fait de 1983b dans notre liste, c'est-à-dire de la thèse de J. Bernabé.

<sup>9</sup> Michel Carayol et Robert Chaudenson (1978) signalaient déjà les difficultés d'une application trop stricte du schéma diglossique à la Réunion : "Ce schéma est trop rigide même pour les situations qu'évoque l'auteur [Ferguson] et il est amené lui-même à reconnaître, un peu plus loin à propos de l'acquisition du langage, que contrairement à cette typologie, certaines familles arabes font un usage familial systématique de la langue H pour favoriser la promotion sociale de leurs enfants. Cette attitude est fréquente dans la petite bourgeoisie réunionnaise où le désir des parents de voir leurs enfants atteindre une bonne connaissance du français les conduit à leur interdire l'usage du créole." (p. 178).

classique de la diglossie qui a eu ses beaux jours est certainement en bonne partie à revoir pour les Petites Antilles.

Se superposent aux Antilles à la fois du créole et du français, qui sont tous deux soumis à une variation géographique, mais aussi sociologique : les lectes d'un locuteur rural ne sont pas ceux d'un locuteur citadin, ceux d'un homme appartenant aux hautes couches de la société urbaine (médecin, avocat...) ne sont pas ceux de quelqu'un qui réside en ville et travaille comme grutier sur un chantier... Il convient de souligner que le français, deuxième langue largement pratiquée aussi, n'est plus cantonné dans les seuls usages administratifs et formels, même pour les classes populaires<sup>10</sup> : il existe un français "familier", et si ce français familier n'est pas celui qui est pratiqué à Paris ou à Lyon (mais le français familier de Paris n'est pas celui de Lyon !), il existe indéniablement un français populaire des Antilles dont les traits restent à décrire systématiquement. Il est bien évident que le français littéraire des Antilles forgé par des auteurs comme Chamoiseau ou Confiant n'est pas le français que pratiquent les locuteurs spontanément, même s'il s'inspire à l'occasion de ce français populaire<sup>11</sup>. Ce français varie encore en fonction de la classe sociale.

C'est pourquoi nous proposons de décrire la communication aux Antilles en termes de double continuum : un continuum français comportant plusieurs lectes, et un continuum créole, lui aussi constitué de faisceaux de variantes.

Dès lors les diglossies peuvent être caractérisées à partir du double continuum. Certaines diglossies (qui rejoignent le schéma diglossique classique) sont en fait constituées d'un pôle créole et d'un pôle français (diglossie que par référence au schéma n° 1 que nous proposons ci-dessous nous pourrions dire verticales, en sachant que l'épaisseur de lectes disponibles pour chaque langue peut varier avec les locuteurs ou les groupes sociaux ; d'autres diglossies peuvent être constituées à l'intérieur de l'un des continuums (français ou créole), avec le recours à des lectes différents mais constituées avec des variantes prises à peu près exclusivement à l'une des deux langues : on a affaire alors à des diglossies horizontales. C'est en fait ce qui se présente pour les individus "unilingues" ou quasi unilingues à l'intérieur de la communauté. Les rares individus, bilingues et non plus seulement diglottes, disposent en fait de lectes multiples, pris dans les deux continuums, et sont susceptibles de s'exprimer aussi bien dans un créole plus acrolectal que dans un créole plus basilectal, et peuvent recourir à un français soutenu comme à un français familier, voire populaire.

Nous dirions volontiers que s'il y a une diglossie verticale aux Antilles, entre créole et français, il y a aussi d'autres schémas diglossiques possibles (que l'on pourrait donc représenter horizontalement), et probablement des situations où il n'y a pas seulement deux pôles mais au moins quatre, avec un pôle acrolectal français, un pôle acrolectal créole, un pôle basilectal français, un pôle basilectal créole (on se rapprocherait dans ce cas du bilinguisme parfait) :

---

<sup>10</sup> Après L.F. Prudent, C. March, insiste aussi pour montrer que le français doit être comme le créole envisagé comme "langue maternelle" de la plupart des Antillais : si l'on retient comme définition de la "langue maternelle" le fait qu'elle est "la première langue avec laquelle l'enfant est en contact au sein de l'environnement familial immédiat" (March, 1993b, p. 38), C. March retient donc aussi le français (avec le créole), comme langue maternelle aux Antilles.

<sup>11</sup> Avec toutefois des ambiguïtés qu'il faut souligner et que nous nous sommes efforcé d'analyser dans M.C. Hazaël-Massieux 1988a et 1988d. L'accumulation littéraire de quelques procédés, sans doute attestés dans le parler populaire, n'est pas dépourvue de visée burlesque, et forge une langue artificielle que personne ne pratique exactement. Dans la même perspective, de caricature explicite cette fois-ci, on peut également se reporter à G. William, 1980, *Aurélien a paré le saut*. Le recours soigné de Chamoiseau à du français très écrit, s'il correspond parfois à un rêve des Antillais très sensibles à "un beau coup de français" ne correspond pas non plus à du français réellement pratiqué.

français acrolectal	français basilectal
créole acrolectal	créole basilectal

## Schéma n° 1

Il convient de souligner aussi que, comme dans toutes les situations de diglossie, on ne peut exclure l'existence aux Antilles de locuteurs unilingues qui échappent plus ou moins à toute diglossie. On peut noter toutefois que, même les locuteurs les plus éloignés du français (locuteurs ruraux, locuteurs de groupes relevant d'isolats), ont presque toujours une compréhension limitée de bribes de français ; que par ailleurs, dans des situations plus formelles obligées, ils visent du français, même s'ils n'obtiennent généralement qu'une catégorie très particulière d'interlecte<sup>12</sup>, dont on ne sait trop s'il faut l'appeler créole francisé ou français créolisé, mais qu'il ne faut certainement pas confondre avec du créole acrolectal, variété à laquelle ils n'accèdent vraisemblablement pas et qui correspond au créole pratiqué dans des couches bourgeoises, le plus souvent citadines, de la population (cf. par exemple le créole soigné qu'utilise un auteur comme G. de Chambertrand dans son théâtre<sup>13</sup>).

On pourrait peut-être figurer cela selon le schéma n° 2 ci-dessous, qui développe ce que nous esquissions plus haut dans le schéma n° 1, en sachant que, une fois plus clairement explicités par un travail de description sociolinguistique fine, les différents lectes intervenant dans la communication aux Antilles, il faudrait déterminer pour chaque groupe social envisagé, une description qui mettrait en évidence le secteur retenu dans le double continuum.

<sup>12</sup> L'interlecte, au sens où L.F. Prudent utilise ce terme, ne désigne donc pas le mésolecte, mais cette zone particulière entre le continuum créole et le continuum français où se mêlent des variantes prises aux deux langues. L'interlecte peut être situé en fait plutôt dans le basilecte, ou dans un certain mésolecte (peu probablement dans l'acrolecte, car les locuteurs qui accèdent à l'acrolecte ont été soumis à un apprentissage plus ou moins formel qui a tendu à réduire au maximum les interférences linguistiques qui caractérisent l'interlecte).

<sup>13</sup> Cf. G. de Chambertrand : *L'honneur des Monvoisin, Les méfaits d'Athénaise, Le prix du sacrifice*, par exemple, comédies regroupées en un recueil par les Editions Jeunes Antilles en 1976.

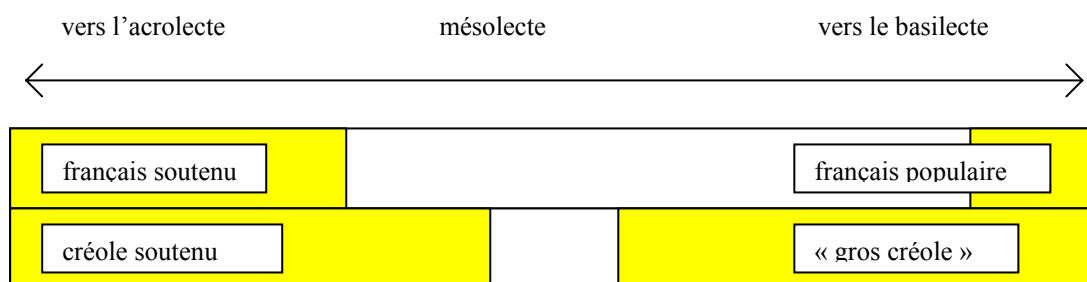


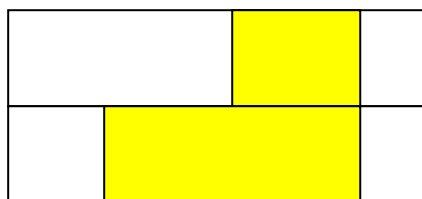
schéma n° 2

Un locuteur donné, ou une classe de locuteurs, sont représentés par une surface prise à la fois du côté du français et du côté du créole et qui est délimitée par des lignes qui coupent verticalement les deux surfaces horizontales représentant les continuums (ici jaunes). Ces surfaces ont des formes variables en fonction de la part du créole et de la part du français qui varient d'un locuteur à l'autre (nombre de lectes disponibles de chaque côté, c'est-à-dire en fait du nombre de variantes attestées chez un locuteur donné pour une variable donnée).

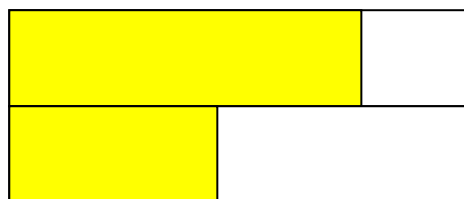
Il est bien certain que cette idée de superposition de lectes chez un locuteur donné suppose une définition du lecte qui ne soit plus strictement géolectale ou sociolectale (c'est-à-dire en le considérant comme caractéristique d'une région ou caractéristique d'une classe sociale), car il y aurait alors contradiction dans les termes en admettant la possibilité d'existence simultanée chez une personne de plusieurs lectes. On s'efforcera de rendre compte aussi, dans une certaine mesure, de la variation contextuelle. La notion de lecte retenue est donc bien celle que nous évoquions ci-dessus : un lecte est un faisceau de variantes ; les variantes sont les multiples réalisations des variables que l'on peut rencontrer dans une communauté linguistique ; si certaines variantes s'excluent mutuellement (par exemple il est peu probable que l'on puisse trouver chez un même individu la variante martiniquaise "pon-an" et la variante guadeloupéenne "pon-la") d'autres peuvent parfaitement coexister chez un même individu, d'où l'existence de plusieurs lectes, et la représentation "épaisse" que nous donnons sur notre continuum des schémas diglossiques particuliers. Ainsi un Guadeloupéen qui dit *mwen vwè-R* peut aussi dire *an vwè-w* ou *mwen vwè-w* ou "je t'ai vu" ou "je vous ai vu", etc. selon la situation, c'est-à-dire la personne à qui il s'adresse, le domaine dont il parle, la visée de son énonciation, etc. La variable "pronom de 2e personne" peut ainsi recevoir plusieurs réalisations.

On peut avoir des figures très verticales, en cas de réduction des lectes disponibles dans l'un des continuums, pour un locuteur donné. Ex.



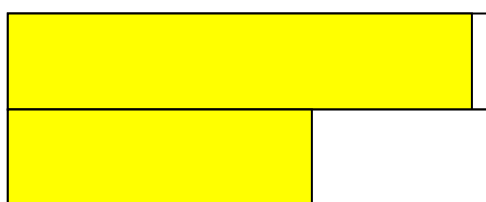


B

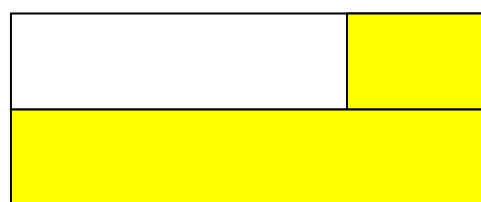


A

ou des représentations plus horizontales dans le cas de locuteurs maîtrisant un plus grand nombre de lectes. Ex.

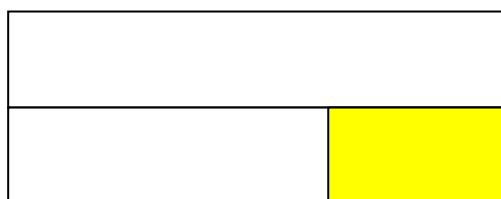


D



C

La part du français peut être dominante (schéma A ou D) ou plus réduite (schéma C). L'unilingue ou le quasi-unilingue créole peut être représenté selon le schéma suivant :



E

Le terme de "diglossie" qui caractérise ici une situation particulière, celle de chaque groupe d'individus ayant les mêmes réalisations lectales, est donc utilisé de façon un peu abusive dans bien des cas, car souvent l'on n'a pas "diglossie" au sens strict, c'est-à-dire

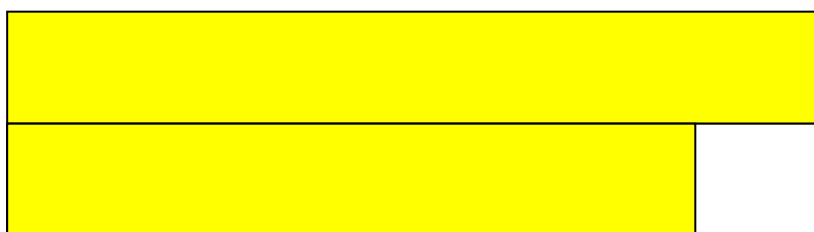
recours à deux lectes seulement dont l'un serait un basilecte et l'autre un acrolecte, mais souvent utilisation de trois, voire même quatre zones lectales.

Il semble, malgré tout que, si en théorie toutes les combinaisons peuvent être imaginées, dans la réalité on constate des corrélations entre les différents facteurs : quelqu'un qui ne parle que créole n'aura malgré tout vraisemblablement pas accès aux formes les plus acrolectales du créole. Quelqu'un qui maîtrise très largement le français soutenu ne produira probablement pas d'énoncés franchement basilectaux, même si sa courbe se révèle plus étalée horizontalement que celle d'un locuteur qui pratique les variétés basilectales du français et du créole. Par ailleurs il semble qu'il n'existe pas de locuteur pratiquant du français acrolectal et du "gros créole". En revanche, ceux qui pratiquent l'acrolecte peuvent accéder en partie au basilecte, alors que ceux qui pratiquent les formes les plus basilectales ne vont guère au-delà de celui-ci atteignant même difficilement le mésolecte (cf. Bernstein qui, dans un autre cadre théorique précise que les locuteurs du code élaboré accèdent au code restreint, mais que l'inverse n'est pas vrai). On a donc :



F

ou



G

mais vraisemblablement et uniquement



H

(le français restant alors peu représenté et le créole lui-même ne pouvant pas être franchement acrolectal).

N'y aurait-il pas encore là une utilisation du concept d'"implication"<sup>14</sup> pour caractériser les relations entre lectes du français et lectes du créole et montrer qu'il y a une certaine prévisibilité des variantes retenues, qu'elles appartiennent au continuum français ou au continuum créole ? C'est en ce sens que la représentation que nous donnons des rapports du français et du créole peut aboutir au type d'analyse fine que mènent R. Chaudenson et M. Carayol à propos du continuum réunionnais<sup>15</sup>. Si la définition du continuum qui est retenue au départ par ces auteurs en 1979 est celle d'un continuum français-créole, comme il est de mise à cette époque, les analyses qu'ils entreprennent pourraient également être menées dans le cadre de notre double continuum. En sélectionnant pour chaque lecte un certain nombre de variables significatives, on pourrait montrer de façon précise ce que nous formulons ci-dessus à titre d'hypothèse quant aux contraintes qui existent entre lectes du français et du créole.

## II - Des interférences à l'interlangue de L.F. Prudent

Tout contact de langues implique obligatoirement ce que l'on nomme du terme global d'"interférences"<sup>16</sup>. De fait, on constate l'existence d'emprunts occasionnels (qui n'entrent pas

---

<sup>14</sup> Concept déjà utilisé plus haut pour marquer le lien entre certaines variantes "non libres" à l'intérieur du faisceau qui les constitue en lecte. Quelqu'un qui dit "ich" (mot martiniquais pour dire "enfant") ne pourra dire que "ich-moin" et non pas \*ich-a-moin, alors que celui qui dira "timoun" (forme guadeloupéenne) ne pourra dire que "timoun a-moin" : il y a implication entre la variante lexicale "timoun" et la variante grammaticale "a-Pronom".

<sup>15</sup> Cf. R. Chaudenson et M. Carayol, 1979.

<sup>16</sup> Mackey définit l'interférence par opposition à l'emprunt comme étant "l'utilisation d'éléments appartenant à une langue tandis que l'on en parle ou que l'on en écrit une autre" (1976, p. 397). Il précise que si l'interférence est "du domaine de la parole", l'emprunt est "du domaine de la langue". La première est personnelle et contingente, l'autre est collective et systématique et il y a "intégration dans le système". Il ajoute que dans le cas d'emprunt "on utilise des éléments d'une langue comme s'ils faisaient partie de l'autre. Ces éléments étrangers sont employés par les locuteurs unilingues qui ne connaissent peut-être pas du tout la langue d'où ils proviennent." (p. 397) Par contraste, "il faut signaler le flottement dans l'emploi que font les bilingues des éléments étrangers" [c'est-à-dire les interférences]. "Dans le parler d'un bilingue, la configuration et le nombre

pour autant définitivement dans la langue), de calques, et, nous le verrons plus bas, de productions qui ne relèvent ni de l'un ni de l'autre mais sont cependant des conséquences du contact entre deux langues etc. L.F. Prudent propose de décrire l'ensemble de ces faits en discours sous le terme d'"interlangue". En fait, pour la communication aux Antilles, il ne s'agit pas seulement d'un "code-switching" comme on l'imagine parfois, avec des passages nets dans les deux langues en présence, et où l'on pourrait déterminer, à partir d'indices assez simples, si un message est produit dans la langue H ou dans la langue B<sup>17</sup>. De fait, l'analyse des productions est souvent beaucoup plus compliquée et l'on n'a que rarement des changements de codes nets, où les codes resteraient bien séparés (ici du français, là du créole), et distincts en fonction de situations distinctes, sociolinguistiquement caractérisables. Concrètement, il y a le plus souvent véritablement constitution d'un nouveau moyen de communication (Prudent parle de "macro-langue" martiniquaise), comme le fait apparaître précisément un court extrait de corpus publié par L.F. Prudent en 1981 ; que nous donnons en annexe. On constate :

- La difficulté pour établir des "frontières", et ici - même les artifices graphiques de Prudent ne peuvent manquer de poser des questions. Il est difficile parfois de trancher et les choix effectués sont même souvent discutables : quand l'italique représente le créole, les bas-de-casse ordinaires le français, les capitales les lieux de passage, que retient-on comme critères ? Certaines marques grammaticales ? La prononciation ? Les choix lexicaux ? Pour se contenter d'un exemple, quand on suppose que "dé" désigne le créole alors que "deux" serait un indice de français, c'est un artifice car combien n'y a-t-il pas d'Antillais qui, parlant français disent plutôt "dé" que "deux", et qui parlant créole, arrondissent la voyelle, pour souligner leur bonne éducation ? On pourrait multiplier des exemples de ce type, sans compter que l'usage d'un certain nombre de formes lexicales dans un contexte créole ne suffit pas à en faire des mots créoles ; nous avons pu montrer ailleurs<sup>18</sup> que les questions lexicales constituent un problème beaucoup plus complexe. cf. dans le corpus présenté "konsidéré", "désandan", "oblijé", sans parler de "menteng" (meeting !). Le fait de graphier ces mots selon le système graphique adopté pour le créole n'en fait pas pour autant des mots créoles.

- Plus subtilement, on pourra dire que le créole et le français sont partout et que l'on ne peut pas clairement et linéairement les délimiter, notamment du fait de la parenté entre les langues. Par une représentation de ce type, de nombreux faits risquent d'être portés au bénéfice d'une langue alors qu'ils devraient être rapportés à l'autre. Là encore nous nous contenterons d'un exemple : la forme "di wè", calque du français "de voir" qui, incluse dans un passage créole, en italique donc, et suivie de "ich nou" indéniablement créole (terme "ich", marque du possessif postposé et invariable), est-elle vraiment créole ?

Les délimitations que l'on peut entreprendre sont particulièrement complexes du fait que le français régional n'est pas le français standard, et est très mal décrit encore : c'est de fait, lui, et non le français de l'école, qui interfère avec le créole à l'oral. Prudent note toujours dans le même ouvrage :

"Cette macro-langue martiniquaise se compose d'une part d'un ensemble de variétés populaires, que le sens commun et ce qu'on peut appeler l'intuition de grammaticalité regroupent sous le terme générique de *créole* ; d'autre part d'un ensemble d'énoncés que l'usage étiquette comme *français* ; et troisièmement, de formes alternées, hybrides ou intermédiaires qu'on a parfois traitées de *créolismes*

---

des interférences varient selon le moment et les circonstances. L'interférence variera en fonction de la forme, du style, du registre et du contexte que le bilingue se trouvera employer." (p. 398)

<sup>17</sup> On pourra citer comme exemple une comptine relevée dans M.C. Hazaël-Massieux, 1987 : "La bête la mangea / Ou pé ké manjé-moin / La bête la tua / Ou pé ké kuyé-moin." dans laquelle alternent une phrase en français (cf. le passé simple), une phrase en créole (particules verbales créoles, place et forme du pronom objet).

<sup>18</sup> M.C. Hazaël-Massieux, 1994b.

ou de *français-banane* et que la littérature moderne étudie au chapitre *variétés mésolectales* dues à la *décréolisation* ou *français régional*. Chacun des deux premiers sociolectes peut être déclaré *langue différenciée*, et décrit selon des procédures immanentistes propres à la linguistique structurale saussurienne."<sup>19</sup>

L.F. Prudent insiste d'ailleurs pour dire que si, paradoxalement le créole, du fait de la scolarisation recule dans certains domaines traditionnels, il se répand dans d'autres :

"L'agriculture, la pêche, les travaux manuels d'artisanat enregistrent une arrivée de jeunes qui parlent français à différentes étapes de leur vie professionnelle. Un prêtre nous apprend que lors des cérémonies pénitentielles précédant la Semaine Sainte, il n'entend plus en confession que deux ou trois fidèles parlant créole, là où il y a seulement dix ans ils étaient plusieurs dizaines assumant leur énonciation intégralement en créole. Les enseignants que nous formons à l'IUFM ont du mal à nous indiquer des enfants uniquement créolophones. Enfin les enquêtes légères révèlent que nos compatriotes ont de plus en plus de scrupules à se déclarer de "langue maternelle créole", comme la mode l'exigeait il y a dix ans. Il existe donc clairement une décréolisation quantitative, qui progresse avec la disparition des degrés supérieurs de la pyramide des âges et le renouvellement des générations".

"[...] En revanche, le créole a progressivement gagné des lieux autrefois impensables ou interdits. Dans l'interaction familiale autant que dans des occasions formelles, il est de plus en plus fréquent d'entendre une prise de parole vernaculaire, même partielle et en switching. La question qui apparaît alors est celle de la nature et de la fonction de ce nouveau créole." (L.F. Prudent, 1993, t. III, pp. 630-631)

Nous avons tenté ailleurs de décrire quelques-uns des traits dominants de ce français régional des Antilles<sup>20</sup>. Pourtant, la prédiction des faits de l'interlangue à partir d'une connaissance du créole et du français régional (si ces connaissances étaient formalisées par des descriptions complètes sérieuses) ne serait pas pour autant possible. Dès 1981, L.F. Prudent notait : "... le créolophone insécure qui "parle français" ne se contente pas simplement d'habiller sa syntaxe native d'oripeaux français, mais [...] l'utilisation du code prestigieux s'accompagne de gauchissements qu'aucune grammaire ne saurait prédire ; il s'agit

<sup>19</sup> L.F. Prudent, 1993, t. I pp. 27. La notion d'étiquetage qu'utilise ici Prudent est une notion importante qui tente de rendre compte des difficultés rencontrées dans l'approche des créoles du fait qu'il y a presque toujours un décalage entre la représentation ou la visée de celui qui parle et la représentation ou l'impression de celui qui reçoit le message : tel qui dit "parler créole" ou "ne pas parler créole" suscite la surprise de celui qui l'écoute et qui peut avoir une impression bien différente. Ce sont ces discordances dans les jugements, très caractéristiques des situations de contacts de langues, que L.J. Calvet s'efforce de décrire à partir d'une anecdote : "Je voudrais maintenant poser une question que certains trouveront paradoxale : qu'est-ce que parler créole ? (mais nous pourrions tout aussi bien, comme on va le voir, poser la question : qu'est-ce que parler français ou qu'est-ce que parler anglais ?). Lors d'un séjour de travail à la Réunion, je me suis par exemple souvent trouvé dans une situation étrange, face à des intellectuels qui *parlaient* entre eux, et devant moi, créole, et que je comprenais, alors que j'avais parfois du mal à comprendre des gens qui me *parlaient* français. Mais le verbe parler tel que je viens de l'utiliser deux fois devrait peut-être s'entendre comme *croire parler* ou *vouloir parler*. En effet, les intellectuels qui parlaient créole voulaient soit ne pas être compris de moi (ce qui a été raté à 80 %) soit me montrer que le créole était leur langue commune, soit me provoquer, bref ils avaient une intention connotative : peu importe ce que dénotait leur discours, le message était surtout connoté, il était dans le code utilisé. Ils *voulaient* donc parler créole, mais utilisaient une forme particulière, francisée, avec une phonologie qui semblait familière à mon oreille, bref ce que les créolistes appelleraient sans doute une forme acrolectale." (L.J. Calvet, 1992, p. 37).

<sup>20</sup> Cf. Guy et Marie-Christine Hazaël-Massieux, 1994.

des *hypercorrections* et des *hypercréolisations*." (1981, p. 30). Il conclut : "La zone interlectale se présente donc comme l'ensemble des paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte".

On pourra prendre quelques exemples d'énoncés "interlectaux" qui ne sont même pas toujours des calques de l'autre langue, mais sont la *réponse* trouvée par les locuteurs confrontés au contact de langues.

On rencontre ainsi "Je veux **de** pain", au lieu de "Je veux du pain", alors que le créole dit "Man (v)lé pin" (exemple relevé dans Oliel, 1979). On peut cependant essayer d'expliquer ce "de" qui n'a son origine réelle ni en français ni en créole, mais dans le contact des deux. On rappellera que l'entrée de mots français en créole à époque ancienne s'est faite souvent avec un article français agglutiné, cf. "diri" < "du riz" ; "lari" < "la rue" ; "monpè" < "mon père", [curé, abbé...] etc. c'est cette forme qui reçoit l'article créole et qui bien entendu ne peut plus être découpée en créole : "diri-la" (le riz), "on monpè" (un prêtre), etc. Ceci a peut-être laissé dans la conscience de locuteurs créolophones qu'en français "il faut une particule avant". Pour comprendre pourquoi on trouve "de" plutôt que tout autre article, on peut peut-être rapprocher "je veux de pain" de "je veux de la farine, de la crème", etc. qui ferait de "je veux de" une construction obligatoire, traduction de "man vlé", et ensuite suivie de divers mots compléments "la farine", "pain", etc.

On pourrait continuer à proposer des explications ou des interprétations : le fait est que l'on ne peut à proprement parler ni de calque ni d'emprunt, et que, avec cet exemple, on entrevoit ce que Prudent appelle "interlangue". Cet auteur souligne lui-même que l'interlangue peut être source de jeux de mots, et il cite : "I pa lèd ankò, i **leu**" (il n'est plus laid, il est **leu**."); ce dernier mot n'ayant de signification ni en français ni en créole, mais étant une "invention" liée à la réalisation hypercorrigée de la voyelle antérieure rétractée : de [ɛ] on passe à [oe], pour "faire bien", pour "faire distingué".

A côté des simples emprunts lexicaux et de leur "créolisation" phonétique, certaines "créations" s'expliquent par rapport au français : on invente quelque chose qui ressemble au français ou qui s'en écarte (c'est la thèse de la "déviance maximale"). C'est ainsi que "lakonportasyon", mot que l'on rencontre dans un discours français ou un discours créole doit être expliqué à la fois par la volonté de déviance par rapport au français central ("comportement"), mais par le français aussi puisque l'on entre dans le cas d'un paradigme bien français - et non pas créole - les mots en -tion qui correspondent à une série abstraite et longue en français. On pourrait encore citer "l'arbre à pois" qui devient "pouayer" (selon le modèle français : pomme/pommier), mais qui ensuite est recontaminé par "poirier" arbre qui n'existe pas aux Antilles, et qui cède son nom à l'arbre à pois qui devient "poirier" dans la langue populaire.

On comprend dans ces conditions la complexité de toute description si l'on renonce à séparer de façon plus ou moins artificielle "créole" et "français" alors qu'ils se mêlent constamment dans la communication quotidienne. On n'oubliera pas que cette "macro-langue" comporte, elle aussi des niveaux de langue et que la langue des bourgeois de Pointe-à-Pitre n'est pas celle des paysans de Pointe-Noire ni celle des pêcheurs de Marie-Galante. Les descriptions réelles étant trop rares et incomplètes, on n'en est pas encore à choisir une variété en vue de la standardisation, à la "régulariser" et à mieux la délimiter pour sa normalisation, à l'instrumentaliser complètement, c'est-à-dire à la doter d'une orthographe et des instruments nécessaires à sa diffusion : dictionnaires, grammaires, manuels scolaires, etc.

Si l'on entreprend de décrire surtout le "créole" et de le dégager, en quelque sorte de cet ensemble communicatif plus ou moins flou et mouvant, on voit tout de suite les difficultés rencontrées simplement pour délimiter la nomenclature des dictionnaires.

### III - La question de l'écriture du créole

Arrivé à ce stade de l'analyse, cette question peut sembler prématurée. Si l'on ne sait pas encore clairement ce qu'est le créole par rapport au français, que l'on se contente le plus souvent d'indices qui peuvent à tout moment être remis en question, peut-on écrire le créole ? Avec beaucoup de prudence, nous préférerons parler d'"écrire en créole" (cf. titre de notre récent ouvrage), plutôt que d'écrire **le** créole, ce qui laisserait supposer une unicité qui ne correspond pas à la réalité. Si c'est en marchant que l'on prouve la marche, nous pensons que c'est sans doute en écrivant en créole que l'on examine le mieux les questions posées par l'écriture et même que l'on peut le plus facilement choisir une "variété standard" et la normaliser (normalisation qui se fait toujours pour une bonne part par l'écriture).

Il est certain qu'à l'heure actuelle, pour les locuteurs, l'écriture est essentiellement le fait du français, même si la tradition de l'écrit créole est déjà ancienne. On peut d'ailleurs classer ces écrits créoles en trois catégories principales :

- Les divertissements de lettrés. On a là des recueils de textes de littérature orale, des poèmes en créole comme le fameux "Lisette quitté la plaine" de Duvivier de la Mahautière, de brèves histoires anecdotiques. Ces textes sont tous écrits par des lettrés sachant écrire *en français* et le faisant pour divertir d'autres lettrés, sensibles aux effets produits par la transposition. Il ne s'agit absolument pas de littérature *populaire* (le peuple ne sait pas lire).

- Les textes destinés à l'évangélisation : catéchismes, traductions de passages des Evangiles. Les auteurs ici sont principalement des missionnaires qui visent à former dans la religion et à convertir des populations illettrées qu'ils alphabétisent par la même occasion. Il s'agit de rendre accessible à des gens qui n'écrivent ni même souvent ne parlent pas le français les aspects fondamentaux de la doctrine chrétienne. Il ne faut d'ailleurs pas se cacher que l'on aboutit souvent à une certaine simplification, à un certain réductionnisme, et que la tentation est grande de se servir d'un récit évangélique pour dispenser une leçon de morale adaptée à la situation des esclaves (donc anachroniques par rapport à l'époque de Jésus). On dit alors écrire le "jargon", le "baragouin"... on parle de "français des îles", de "français corrompu"...

- Les documents destinés à l'information des populations. D'apparition plus tardive (XIXe siècle), ces textes comportent des ancêtres célèbres avec les proclamations de Bonaparte, les affiches annonçant l'abolition de l'esclavage... Maintenant, on écrit, dans tous les mondes créoles, selon cette veine, de nombreuses petites brochures délivrant des informations pratiques en matière d'hygiène, de santé, d'agriculture, etc.

Même si l'on s'arrête un instant à classer ainsi ces textes écrits en créole, il faut bien reconnaître qu'ils constituent un corpus assez mince jusqu'aux vingt dernières années et attestent largement des réticences nombreuses à l'égard de l'écriture du créole.

De fait, les difficultés sont grandes et pour les comprendre plus clairement, il nous faudra présenter un schéma de base que nous avons proposé à diverses reprises pour rendre compte du passage de l'oral à l'écrit :

**Oralité****Langue orale**

<b>Parlée</b>	Stade 1 : stade de l'expression généralement "spontanée"	Certains procédés (composition, rythme...) d'élaboration permettent de produire, à ce stade, une littérature orale (divers genres). Dans la langue spontanée comme dans la langue "littéraire" plus élaborée, l'intonation a un rôle fondamental (fonctions expressives et grammaticales d'intégration, segmentation, signification).
---------------	--	---

<b>Graphiée</b>	Stade 2 : à ce stade, la représentation sur le papier est "transcription" de l'oral	Rôle essentiel de l'intonation (expressif et grammatical)
-----------------	---	---

<b>Graphiée</b>	Stade 3 : stade où la langue est dès lors véritablement écrite, marquée par une recherche de formes adaptées à la communication <i>in absentia</i> : élaboration qui aboutit en fait à une "standardisation" par formulation de règles et leur fixation.	Le rôle de l'intonation décroît : développement de procédés lexicaux, tactiques, voire morphologiques pour la transmission des fonctions grammaticales précédemment dévolues à l'intonation.
-----------------	--	--

**Écriture****Langue écrite**

<b>Parlée</b>	Stade 4 : stade où la langue a totalement échappé à l'attraction de la langue orale. Moyen de communication autonome, elle peut recourir au canal de la parole sans risquer d'être marquée par le caractère <i>vocal</i> .	L'intonation n'a plus guère qu'une fonction dans la redondance du message : marquer les frontières des "grandes" unités de communication (segmentation) qui sont aussi marquées par des procédés lexicaux et morpho-syntaxiques.
---------------	--	--



Lorsque l'on passe de l'oral à l'écrit, on change fondamentalement de situation de communication. La mention de quelques traits concernant le récepteur achèveront de nous en convaincre<sup>21</sup>. Celui-ci est

- absent : on ne peut plus recourir aux gestes, mimiques, et surtout à l'intonation, y compris dans ses fonctions grammaticales ;

- multiple : on passe de un, deux ou trois interlocuteurs connus à de nombreux lecteurs, inconnus, que l'on peut tout au plus imaginer ;

- divers : la variété des récepteurs potentiels implique la disparition des connivences usuelles dans une communication de proximité ; on doit désormais fuir la connivence et veiller à une plus large explicitation de toutes les données nécessaires à la bonne compréhension de la communication.

Dans ces conditions, la redondance (entendue au sens où les ingénieurs de la communication utilisent ce concept) devient essentielle, du moins une certaine quantité de redondance, proportionnée aux conditions de communication (nouvelles), dont le scripteur doit être conscient. Si la redondance est nécessaire à toute communication, les formes qu'elle prend diffèrent profondément de l'oral à l'écrit. Là où l'oral pouvait recourir aux gestes pour renforcer, compléter, assurer un message oral, éventuellement perturbé sur le plan auditif, à l'écrit, il s'agit avant tout de compenser une "surdité mentale", c'est-à-dire tout ce qui empêche la compréhension du message. Dans la communication *in absentia*, la redondance qui est donnée à l'oral sous forme de gestes, de mimiques, de répétitions pures et simples (l'interlocuteur peut même réclamer de la redondance) doit être prévue dès le départ par le scripteur. C'est ainsi que confrontés à un texte trop peu redondant, les lecteurs créolophones se plaignent de devoir lire deux fois pour comprendre : la redondance négligée par le scripteur, tant au niveau des choix graphiques, que des marques grammaticales, etc., est laissée à la charge du lecteur, qui se livre ainsi à une lecture pénible, car plusieurs fois recommencée.

De ce point de vue, le rôle de l'orthographe n'est pas négligeable, même s'il convient aussi de ne pas l'hypertrophier en ramenant tous les problèmes de communication écrite à des questions de symboles graphiques. Les difficultés des choix graphiques apparaissent clairement quand la différenciation entre unités se fait "au seuil" en raison des oppositions retenues, et sur quelques exemples, on comprendra qu'une redondance plus grande faciliterait la reconnaissance des unités.

Que penser de :

"vin" s'opposant à "ven"

"chabin" s'opposant à "chaben" ?

(il convient bien sûr de prononcer les premiers avec *-ine* et les seconds avec *-in* pour rendre l'opposition entre le verbe "venir" et "vingt" ou "vin" d'une part et entre "une chabine" et "un chabin" (femme ou homme d'un type précis aux Antilles). En contexte francophone - n'oublions pas que les Antillais apprennent le français à l'école - il est impossible pour un créolophone de lire correctement et de comprendre ces mots sans une certaine réflexion.

On dira la même chose de l'opposition "jon" à prononcer [ɔ̃] pour désigner un "jonc", une "badine" et "jòn" à prononcer [ɔn] pour désigner la couleur "jaune". L'opposition repose ici uniquement sur un accent et n'est pas suffisamment marquée pour permettre lecture correcte et compréhension.

---

<sup>21</sup> Mais c'est l'ensemble du schéma de la communication qui prend des caractères différents : locuteur, récepteur, référence, code, contact, message.

La nécessité de tenir compte du contexte linguistique est grande, même si la plupart des fabricants de systèmes graphiques l'ont jusqu'à présent négligée. Que penser de "penny" qui peut éventuellement être accepté pour représenter le "peigne" en Haïti, mais ne peut absolument pas être utilisé et correctement prononcé par des Seychellois, par ailleurs anglophones ?

Dans ces conditions nous prônerons toujours le recours à la forme longue pour l'écrit, et si sont attestées dans la prononciation aussi bien "vine" que "vini" aux Antilles, on préférera retenir la seconde forme, ou bien si l'on préfère la première forme dialectale, ce sera effectivement avec la graphie "vine". L'opposition "in/en" pour opposer la suite i + nasale et la voyelle nasale [e] est génératrice de confusions précisément car insuffisamment redondante. En outre, la graphie "en" très mal acceptée dans les Petites Antilles, est la plupart du temps prononcée [ã] comme dans "largement", "événement", etc. en français.

Si un mot change de prononciation en fonction du contexte ou du locuteur, on devra malgré tout lui conserver la même image graphique, quitte à introduire à l'occasion des apostrophes pour indiquer une prononciation régionale ou sociale particulière, comme des écrivains français le font couramment ; mais ces notations pittoresques, valables pour des dialogues de roman, n'ont pas de raison d'être dans un texte didactique, scientifique, ou pratique. On notera toujours "pa ka" et non pas tantôt "paa", tantôt "pa ka" en fonction du débit du locuteur supposé ; tout au plus pourrait-on dans un dialogue noter "pa'a" pour marquer une prononciation particulière ; mais ces amusements n'ont pas d'intérêt dans un récit historique ou dans une brochure qui explique le maniement d'un outil. De même "bagay" ("machin", "truc", "chose" en martiniquais) restera toujours identique, même si certains locuteurs prononçant de façon un peu relâchée le rendent par "baay" : "baay" est alors trop proche de "bay" (donner) et peut entraîner des confusions regrettables, ou au moins un ralentissement de la lecture. On préférera encore identifier les pronoms par une forme unique, et la plus longue, (par exemple "vou" pour la 2<sup>e</sup> personne), même si en fonction du contexte, on rencontre tantôt "ou", tantôt "w", tantôt même "r" (inidentifiable comme pronom dans une notation comme "moin vouèw" ou "moin vouèr"). De la même façon, si souvent "moin" est prononcé "m-" en Haïti (cf. "m'ap palé" = je suis en train de parler), on préférera conserver la forme longue pour faciliter reconnaissance et lecture ; le lecteur, alors, prononce (restitue son texte) comme il l'entend, de la même façon qu'un Français lisant à haute voix ne lit pas toutes les lettres qu'il rencontre !

En faisant cela, dès ce niveau de la représentation graphique, on favorise une certaine standardisation contre la dispersion dialectale. On pense ici au cas de la Guadeloupe et de la Martinique. Dans ces deux îles, on pratique à peu près le même créole, même si les prononciations, les usages lexicaux, et même certaines formes grammaticales diffèrent. Une standardisation écrite bien faite, ne gêne la lecture ni des Guadeloupéens, ni des Martiniquais, mais fait apparaître qu'il s'agit de la même langue et permet de faire lire les mêmes textes aux uns et aux autres, au lieu de produire des textes guadeloupéens que les Martiniquais ne peuvent pas lire et des textes martiniquais que les Guadeloupéens renoncent à déchiffrer. On prendra l'exemple du déterminant défini ! si les Guadeloupéens disent : "pot-la" (le pot), "fanme-la" (la femme), "zozyo-la" (l'oiseau), "pon-la" (le pont), les Martiniquais, du fait de phénomènes d'harmonie et d'assimilation réalisent le déterminant selon quatre formes différentes, dont la distribution est parfaitement complémentaire : "pot-la" ("la" après consonne orale), "fanme-lan" ("lan" après consonne nasale), "zozyo-a" ("a" après voyelle orale), "pon-an" ("an" après voyelle nasale). Mais nous avons pu vérifier que la réalisation des diverses formes par le Martiniquais est indépendante de la graphie : un Martiniquais ne peut prononcer que "pon-an", même s'il voit écrit "pon-la". Dans ces conditions, il nous semble préférable de conserver la forme longue et unique du guadeloupéen, qui permet au moins d'identifier aisément pour tout le monde le déterminant défini, et chacun prononce

comme il a l'habitude de le faire. Un phénomène du même ordre, mais qui reste inconscient pour les locuteurs, mérite d'être rappelé en français : le pronom de 3e personne, toujours graphié "il" est prononcé de fait "il" devant voyelle ("il aime") et "i" devant consonne ("i vient pas", "i travaille"). La notation constante du "il" n'entraîne pas pour autant d'hésitation quant à la prononciation pour des locuteurs français natifs : personne n'est tenté de dire "i aime", et sauf dans un discours soigné, on entend "i sait pas" à l'exclusion de "il sait pas".

Il convient - c'est l'occasion de le souligner - dans l'élaboration du système graphique de se préoccuper des locuteurs avant de se soucier des étrangers à la langue, qui comme tous les étrangers devront apprendre la prononciation correcte des signes retenus. Quant aux Petits Antillais apprenant à lire le créole, ils auraient à apprendre un certain nombre de règles d'équivalences graphies-sons comme c'est le cas pour tous les locuteurs de toutes les langues qui deviennent lecteurs, mais il n'est pas imaginable que pour éviter tout apprentissage, on puisse proposer à une langue une simple transcription phonétique qui en interdise la lecture aisée.

Le développement d'une littérature créole véritable est, comme nous avons pu le montrer ailleurs<sup>22</sup>, à ce prix. Les problèmes rencontrés par tous ceux qui s'essayent à faire oeuvre littéraire en créole, contrairement à ce que l'on pense parfois, ne sont pas seulement des problèmes d'orthographe ("quelle orthographe choisir ?"). Ce sont beaucoup plus fondamentalement des problèmes de redondance. La ponctuation qui joue un rôle important pour marquer les unités de discours est trop souvent négligée<sup>23</sup>, d'où les échecs du roman, alors que la poésie ou le théâtre qui supposent des retours à la ligne fréquents sont plus facilement lus, de l'avis même des créolophones. On notera d'ailleurs que ce sont des genres par définition beaucoup plus proches de l'oral. Le roman, en revanche, suppose le recours à une langue de la distance qui n'existe pas encore véritablement en créole. Les divers auteurs ne parviennent pas à maîtriser la langue du récit, si même les dialogues sont correctement rendus. Nous avons pu souligner<sup>24</sup> les similitudes entre langue de la narration et langue du dialogue chez R. Confiant, qui privent le roman d'un ressort non négligeable. La naissance d'une véritable langue écrite implique certainement encore le développement de connecteurs destinés à remplacer l'intonation dans un certain nombre de ses fonctions : si les conjonctions existent en créole, elles sont peu ou pas utilisées à l'oral quand l'intonation joue un rôle dominant. Il serait bon que les scripteurs se soucient davantage de leur usage dès qu'ils écrivent, en pensant que les divers liens sémantiques possibles entre phrases ne sont pas spontanément compris à l'écrit s'ils ne sont pas précisés. Les connivences et les moyens d'interprétations diminuent au fur et à mesure qu'émetteur et récepteurs s'éloignent (un écrivain ne connaît pas ses lecteurs).

La question des développements du lexique pour l'écrit est encore une grande question, que nous ne traiterons pas ici. Sans inviter tout scripteur créole à inventer des mots (il faut manipuler les procédures de néologie avec prudence), il convient de chercher à varier le vocabulaire, à recourir progressivement à du vocabulaire plus précis ou spécifique, c'est-à-dire en fait à utiliser tout le vocabulaire disponible et éventuellement à en spécialiser l'usage, quand des termes sont, à l'oral, considérés comme à peu près équivalents ou synonymes.

Tous ces aspects que nous ne faisons qu'évoquer ici, mais que nous avons développés ailleurs, montrent qu'il y a un lourd travail d'aménagement à entreprendre sur le créole avant de pouvoir le considérer comme une langue à part entière, c'est-à-dire susceptible de tous les

<sup>22</sup> Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 1989, 1993.

<sup>23</sup> Cf. J. Bernabé à propos de la ponctuation qui note (1977-1978-1980) "Elle fonctionne dans ce système, comme en français, rien ne justifiant un traitement différent". Mais on pourra noter que les règles de ponctuation en français ont changé au cours de l'histoire et qu'il y aurait au contraire beaucoup de raisons de proposer un "traitement différent" - ce que nous avons tenté de faire in M.C. Hazaël-Massieux, 1984.

<sup>24</sup> M.C. Hazaël-Massieux, 1993, pp. 239 sq.

emplois, et donc susceptible de remplacer le français dans certains de ceux qui jusqu'à présent lui étaient réservés. Encore faut-il emprunter les bons chemins pour ce travail sur la langue et ne pas se bloquer dans des positions intenable qui tendraient à faire de la langue écrite la "représentation fidèle" de la langue orale.

## Références bibliographiques

Bernabé, Jean, 1977-1978-1980 : "Ecrire le créole". 1ère partie : Ecriture et phonétique ; 2e Partie : "Ecriture et syntaxe" ; 3e partie : Présentation de la base syntaxique de l'écriture du créole ; suivie d'une brève tentative d'évaluation de la socialisation de ce système orthographique après 4 années d'existence, in *Mofwaz*, n° 1, 1977 ; n° 2, 1978 ; n° 3, 1980, Martinique, Fort-de-France, GEREC, pp. 11-31, pp. 11-20, pp. 9-15

Bickerton, Derek, 1973 : "On the nature of a creole continuum", in *Language*, vol. 49, pp. 640-669

Bickerton, Derek, 1975 : *Dynamics of a Creole System*, Cambridge University Press, 224 p.

Chaudenson, Robert et Carayol, Michel, 1979 : "Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique", in P. Wald et G. Manessy, éd. *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-172

Chaudenson, Robert, 1992 : *Des îles des hommes, des langues. Langues créoles - cultures créoles*, Paris, L'Harmattan, 309 p.

Ferguson, Charles A., 1959 : "Diglossia", in *Word*, 15, pp. 325-340

Fishman, Joshua, 1971 : *Sociolinguistics*, Rowley, Mass., Newbury House Publishers

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1984 : "Une application de l'étude des structures intonatives des créoles français: l'établissement de règles de ponctuation pour le passage à l'écriture", in *Etudes Créoles*, vol. VII, n° 1-2, 1984, numéro spécial "Créole et éducation", pp. 164-186

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1989 : "La littérature créole : entre l'oral et l'écrit?", in *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Ralph Ludwig, éd., Gunter Narr Verlag, Tübingen, 1989, pp. 277-305

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1991 : *Bibliographie des Etudes créoles : langues, cultures, sociétés*, en collab. avec R. Chaudenson et D. de Robillard, Institut d'Etudes Créoles et Francophones - CIRELFA, coll. "Langues et développement", Diff. Didier-Erudition, 1991, 254 p.

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1992 : "Comment peut-on écrire en créole ? (Analyse de quelques problèmes d'aménagement linguistique à propos du créole des Petites Antilles)", in *Présence francophone*, n° 40, 1992, pp. 29-54

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1993 : *Ecrire en créole*, Paris, L'Harmattan, 316 p.

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1994a : *Le créole de Guadeloupe : de l'oralité à l'écriture*, Document pour le doctorat d'Etat, polycopié.

Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1994b : compte-rendu de John E. Mondesir : *Dictionary of St. Lucian Creole. Part 1 : Kwéyòl-English. Part 2 : English-Kwéyòl*, L.D. Carrington (Editor), Berlin, Mouton de Gruyter, Trends in Linguistics, Documentation 7, 1992, 620 p. in *Etudes Créoles*, vol. XVII, n° 1, 1994

Hazaël-Massieux, Guy et Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1994 (à paraître) : "Quel français parle-t-on aux Antilles ?", D. de Robillard et M. Beniamino, éd. *Le français dans l'espace francophone*, vol. II, Paris, Champion-Slatkine

Ludwig (Ralph), 1992 : "La relative en créole guadeloupéen : l'évolution d'une technique grammaticale dans un contexte diglossique", in *Etudes Créoles*, vol. XV, n° 2, 1992, pp. 109-125

Mackey, William F., 1976 : *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck, 534 p.

March, Christian, 1993 : *Le discours des mères martiniquaises. Etude sociolinguistique*, thèse de Doctorat, Université de Rouen, 1993, 629 p.

Oliel, Jacob, 1979 : *L'enseignement du français en milieu créolophone, aspects pratiques du bilinguisme franco-créole*, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, CDDP, 96 p.

Prudent, Lambert-Félix, 1981 : "Diglossie et interlecte", in *Langages*, n° 61, pp. 13-38

Prudent, L.F., 1993 : *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, 3 t., thèse de Doctorat d'Etat, Université de Rouen Haute Normandie, 748 p.

Stewart, W.A., 1965 : "Urban negro speech ; Sociolinguistic factors affecting English teaching", in R. Shuy, éd. : *Social Dialects and Language Learning*, Champaign, Ill., National Council of Teachers of English, pp. 10-18

## Annexe

Extrait de Prudent, 1981, « Diglossie et interlecte », in *Langages*, n° 61 ; « Bilinguisme et diglossie », p. 27

1<sup>ère</sup> dame : *Kréyol sé lang nou Martiniké... alò nou ka palé kréyol... TANDIS QUE... en France, c'est le français qu'on parle... ALORS COMME nou za abitué palé kréyòl, sé kréyòl nou ka palé...*

Question : *AH BON ! ès ou ka konsidéré kréyol la kon an lang ou kon an patwa ?*

1<sup>ère</sup> dame : *ében, an ka konsidéré kréyòl la pou mwen c'est un, c'est une... c'est la vie du pays. PASKE antan Kristòf Kolon quand on a découvert Martinique, MATINIK dékouvè, sé kréyòl nou ka palé. Nou sé dé, nou désandan Afrityèn, alò nou oblijé ka palé kréyòl... Wè ! Nou désandan Afrityèn é ankò dòt, nou ka fè désandan Lafrik, ehh... AMERIK (...) Alò, kan ich nou pati an Frans nou ka fyèr di wè ich nou pati an Frans... Mé lè i déviré vini Matinik, i ka palé fransé, i ka di'w : « Oh dis MANMAN tu sais... J'ai vu QUEQUE-CHOZ là-bas hein ! »*

Question : *Abon ! Mé ès ou ka fyèr lè yo ka palé fransé ?*

1<sup>ère</sup> dame : *ébé MWAMEM j'aime le français, parce que quand y' a dé CHOZ... dé gran menteng, épi man enmen alé wè'y man tann palé fransé ya...*

## Traduction

1<sup>ère</sup> dame : Le créole c'est notre langue à nous, Martiniquais... tandis que... en France, c'est le français qu'on parle... alors, comme nous sommes déjà habitués à parler notre créole, eh bien nous parlons notre langue naturelle (*noter la reduplication*)

Question : Très bien ! Est-ce que vous considérez le créole comme une langue, comme un patois... ?

1<sup>ère</sup> dame : Eh bien, pour moi le créole je le considère... c'est un c'est une... c'est la vie du pays... Parce que, du temps de Christophe COLOMB, quand on a découvert la Martinique, découvert la Martinique, nous parlions créole. Nous sommes des, nous sommes des descendants d'Africains, alors il n'est pas surprenant que nous parlions créole... Ouais ! Nous sommes descendants des Africains et des autres encore, nous sommes vraiment descendants des Africains euh... des Américains (...) Alors, quand nos enfants partent pour la France nous sommes fiers pour eux (*noter la reduplication*) de tout ce qu'il leur arrive... Mais lorsqu'il est de retour en Martinique, il parle français, il se met à vous dire : « Oh dis maman, tu sais... j'ai vu des choses là-bas, hein ! »

Question : Bien ! Mais est-ce que vous êtes fière lorsqu'il parle français ?

1<sup>ère</sup> dame : Eh bien, personnellement j'aime le français, parce que quand il y a des trucs... des rands meetings (conférences électorales) eh bien j'aime bien y aller pour les entendre parler leur français. »